

Malakoff, le 16 juillet 2020

**Décision n°2020 - 72 portant délégation de signature – Mme Laurence ZELLNER
(disposition temporaire)**

La Directrice générale de l'EPIDE,

Vu le code de la défense, notamment son article R 3414-18 ;

Vu le décret du 18 mai 2020 portant nomination de la directrice générale de l'Établissement public d'insertion de la défense ;

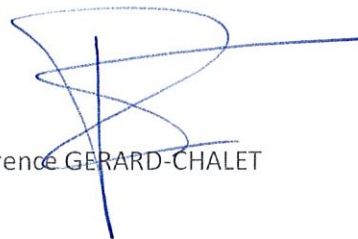
Vu la décision n° 2016 - 28 portant nomination d'un directeur de centre ;

Vu la décision n° 2020 – 54 portant délégation de signature – Mme Laurence ZELLNER

Décide :

Art. 1^{er} – Du 25 au 31 juillet 2020, les dispositions de l'article 2 de la décision n° 2020 – 54 visée sont remplacées par les dispositions suivantes : « En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence ZELLNER, la délégation de signature qui lui est donnée est exercée par Mme Hélène ADNET, cheffe du service insertion professionnelle et formation du centre de Lanrodec. ».

Art. 2 – Le secrétaire général est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'établissement.



Florence GERARD-CHALET